



UNIVERSITE D'ANTANANARIVO

FACULTE DE DROIT, D'ECONOMIE, DE GESTION ET SOCIOLOGIE

DEPARTEMENT ECONOMIE

**Promotion ANDRAINA
Option Développement**

MEMOIRE DE MATRISE

Es – sciences économie

**L'INTEGRATION ECONOMIQUE REGIONALE
EST - ELLE SOUHAITABLE POUR MADAGASCAR ?**

Sous la direction de :

**Mme RAJAOSON Lalao, Enseignant au Département ECONOMIE
Faculté DEGS**

Présenté par : RANDRIANARISOA Lovanirina Maryse

Date de soutenance : 09 Novembre 2007

Année universitaire : 2006 – 2007

REMERCIEMENTS

« Par la grâce de Dieu, je suis ce que je suis et sa grâce envers moi qui n'a pas été vaine ; loin de là, j'ai travaillé plus qu'eux tous, non pas moi toutefois, mais la grâce de Dieu qui est avec moi. »

(I Corinthiens 15 :10)

De prime abord, nous remercions Dieu de nous avoir donné sa grâce qui nous a permis à terminer à bon terme notre étude.

Ensuite, je tiens à remercier :

- Notre professeur encadreur Madame Lalao RAJAOSON qui nous a consacré beaucoup de temps.
- Le responsable de la documentation du CREAM (Centre de Recherches, d'Etudes et d'Appui à l'Analyse Economique à Madagascar)

Enfin, je tiens à remercier ma famille et mes ami(e) s qui m'a donné gratuitement leur soutien moral pendant toutes mes études

Sans oublier tous ceux qui m'ont aidé pour l'élaboration de ce livre.

AVANT – PROPOS

Face au contexte de la mondialisation, un pays ne peut pas se renfermer sur lui-même. Il va se rapprocher d'autres pays voisins pour l'affronter. Ces groupements de pays vont constituer un bloc commercial consistant à créer un espace de libre échange, une union douanière ou une entente politique.

L'intégration régionale est devenue en quelque sorte une étape incontournable pour ne pas se dissoudre dans ce phénomène de la mondialisation. Pour notre pays, accélérer l'effectivité de l'intégration régionale constitue une priorité.

ACRONYMES

AELE	Association Européenne de Libre Echange
AIR	Accords d'Intégration Régionale
ALE	Accords de Libre Echange
ALENA	Accords de Libre Echange Nord Américain
ASEAN	Association des Nations d'Asie du sud Est
COI	Commission de l'Océan Indien
COMESA	Common Market for East and Southern Africa
CREAM	Centre de Recherches, d'Etudes et d'Appui à l'Analyse Economique à Madagascar
FED	Fonds Européen pour le Développement
FMN	Firme Multinationale
IDE	Investissements Directs Etrangers
INSTAT	Institut National de la Statistique
ISO	Organisation Internationale de Normalisation
MAP	Madagascar Action Plan
MERCOSUR	Mercado Commun Del Sur
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ONU	Organisation des Nations Unies
PD	Pays Développé
PED	Pays en Développement
PIB	Produit Intérieur Brut
PIR	Programme Initiative Régional
PNB	Produit National Brut
SADC	Southern Africa Development Community
TEC	Tarif Extérieur Commun
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UD	Union Douanière
UE	Union Européenne
ZEP	Zone d'Echanges Préférentiels
ZLE	Zone de Libre Echange

INTRODUCTION

L'avènement du troisième millénaire est synonyme sur le plan économique d'une ouverture inéluctable à la concurrence internationale. Un tel phénomène se caractérise par l'abolition de différentes formes de barrières au commerce mondial. Ce qui constitue des nouvelles opportunités d'exportation et en contre partie, une concurrence plus rude sur le marché intérieur. Face au contexte de mondialisation, l'intégration régionale est une étape incontournable à franchir sous peine de sombrer dans l'exclusion. La volonté d'affronter ces marchés mondiaux dépend de chaque pays. Madagascar, a décidé d'intégrer au sein de diverses institutions à vocation régionale telles que : la COI (Commission de l'Océan Indien), la SADC (Southern Africa Development Community) et le COMESA (Common Market Eastern and Southern Africa). D'où l'intérêt que présente ce thème : «L'intégration économique régionale est-elle souhaitable pour Madagascar? ».

Le but de notre étude est d'analyser les impacts de l'intégration économique régionale à Madagascar. Dans le cadre de cette recherche, diverses questions peuvent être soulevées : Qu'entend t-on par intégration régionale ?

Est-ce que cette intégration est- elle bénéfique pour Madagascar ?

Il ressort de ces considérations le plan suivant : nous allons voir dans une première partie les différentes approches théoriques de l'intégration régionale, dans une seconde partie, les différentes institutions à vocation régionale ;et dans une troisième et dernière partie, les portées et limites de l'intégration économique régionale.

PARTIE I : APPROCHE THEORIQUE DU COMMERCE INTERNATIONAL ET DE L'INTEGRATION ECONOMIQUE REGIONALE

Il s'avère très important de comprendre l'évolution du commerce international. Il faut bien l'appréhender avant de définir une quelconque stratégie diplomatique. Mais il faut aussi noter qu'on ne peut pas parler des réalités en ignorant les différentes théories. Dans cette première partie, d'une part, nous allons voir la théorie économique du commerce international; et d'autre part, la théorie de l'intégration économique régionale.

CHAPITRE I : La théorie économique du commerce international

Pour les libéraux, le commerce international est source de gain. Chaque pays peut tirer des gains d'efficacité de cet échange sur le marché mondial en se spécialisant : soit dans la production où il a un avantage comparatif, soit en se spécialisant dans la production où il possède le plus de facteurs de production.¹

I. La théorie de l'avantage absolu d'Adam Smith

Adam Smith a exploré la base du commerce international dans son argumentation en faveur du libre échange.

Le principe est simple : chaque pays a intérêt à se spécialiser dans la production où il a un avantage absolu par rapport aux autres pays.

Tant qu'il y a une différence de prix entre deux pays (une différence qui est supérieure au coût de transport), ces pays pourraient tirer des profits en échangeant des produits entre eux et en se spécialisant selon leurs avantages absolus.

¹ Découverte de l'économie, concept et mécanisme. N°279. Paris Janvier 1997, page 1.

Un avantage absolu est donc un avantage obtenu, dans l'échange international, par une nation lorsqu'il produit et vend un bien à un prix inférieur à celui des nations concurrentes.²

Nous allons illustrer cette théorie absolue d'Adam Smith à partir d'un exemple.

Supposons qu'il y a deux pays: Madagascar et Thaïlande. Le premier produit du riz et le second du tissu.

Voici le tableau de la production de ces deux pays en isolement (il n'y a pas d'échange)

Tableau n°1 : la production en isolement

	Madagascar	Thaïlande
Riz	6	1
Tissu	1	2

Source : Cours d'Economie internationale (2005-2006)
en 3^e année ECONOMIE

D'après le principe de cette théorie, Madagascar peut tirer profit de l'échange en se spécialisant dans la production du riz. De même pour Thaïlande, dans la production du tissu.

Ci – après le tableau de production après spécialisation.

Tableau n°2 : La production après spécialisation

	Madagascar	Thaïlande
Riz	12	0
Tissu	0	4

Source : Cours d'Economie internationale (2005-2006)
En 3^e année ECONOMIE

²J. Longotte P, Van Hove Hankel Economie général P 343

La production mondiale est de 7 tonnes de riz et de 3 mètres de tissu. Par contre, après spécialisation, cette production est devenue 12 tonnes de riz et 4 mètres de tissu.

Il est vrai que la spécialisation de chaque pays dans la production de bien par lequel, il a un avantage absolu permet de tirer un gain de production. Cette théorie de l'avantage absolu est juste, mais elle présente une certaine limite pour certains pays. Et c'est pourquoi David Ricardo propose le concept d'«avantage comparatif».

II. La théorie de l'avantage comparatif de David Ricardo

David Ricardo a démontré qu'un pays peut tirer profit des échanges même s'il est en situation de désavantage absolu. « Une nation, comme une personne, tire un gain de l'échange en exportant les biens et services pour lesquels il dispose du plus grand avantage comparatif en termes de productivité et en important ceux pour lesquels il dispose de l'avantage comparatif le plus faible »³.

Quand on parle de l'« avantage comparatif », le mot clé est : « comparatif » qui veut dire relatif mais non pas nécessairement absolu.

Le principe de l'avantage comparatif montre alors que chaque pays peut se procurer un gain lorsqu'ils se spécialiseront conformément aux avantages auxquels ils possèdent en terme de coûts relatifs au produit.

Un avantage comparatif est un avantage obtenu, dans l'échange international par une nation lorsque, comparativement aux autres biens, son désavantage sur un bien en terme de coût et de prix de vente est moindre.⁴

On peut illustrer la philosophie des avantages comparatifs de Ricardo par un exemple dans lequel le monde ne serait constitué que deux pays, l'Angleterre et le Portugal. Supposons que pour fabriquer une quantité de drap, l'Angleterre nécessite 1000 hommes. Par contre, pour Portugal, il nécessite seulement 90 hommes. Pour la fabrication de vin, le travail de 120 hommes nécessite en Angleterre alors qu'au Portugal, on a besoin seulement de 80 hommes.

On constate donc que l'Angleterre dispose d'aucun avantage absolu mais elle possède un désavantage à la production de drap.

Selon Ricardo, l'Angleterre doit se spécialiser la production de drap et Portugal dans la production de vin. Les résultats obtenus sont représentés sous forme de tableau

³ La théorie du commerce international Bernard Guillochons
Op cit : J. Longotte P 343

Tableau n°3 : Tableau de la production de l'Angleterre et du Portugal

Production Réalisées	Angleterre	Portugal	Monde
Sans Spécialisation	Une unité de vin + Une unité de drap	Une unité de vin + Une unité de drap	Deux unités de vin + Deux unités de drap
Avec Spécialisation	2 ; 2 unités de draps 1+ (100 / 100)	2, 125 unités de vin 1 + (90 / 80)	2, 2 vins + 2, 125 draps

Source : Cours d'Economie internationale (2005-2006)

En 3^e année ECONOMIE

Interprétation :

En l'absence d'une spécialisation, la production mondiale s'élève à deux unités de vin et deux unités de drap.

Comme l'Angleterre possède un désavantage absolu dans la production de drap, elle a donc intérêt à se spécialiser dans la production de ce produit. Et de l'autre côté, le Portugal qui a un avantage absolu dans la production de vin va se spécialiser à produire du vin.

Par conséquent, après une spécialisation, la production mondiale va augmenter jusqu'à 2,2 unités de vin et 2,125 unités de drap.

On peut en conclure que la production mondiale s'accroît suite à la spécialisation.

III. La théorie de dotation factorielle (Heckscher – Ohlin – Samuelson : HOS)

Ce modèle est élaboré successivement par les Suédois Eli Hecksher, Bertil Ohlin et l'Américain Paul Samuelson. Ils ont lié les avantages comparatifs à la disponibilité des facteurs de production (travail, capital, terre...) et donc à leur prix relatif dans les différents pays. Dans ce modèle, la spécialisation dépend donc des facteurs de production.

Le théorème d'HOS s'énonce comme suit : « chaque pays a avantage à se spécialiser en fonction de sa dotation en facteur de production, c'est à dire exporter les biens demandant les facteurs de production existant en abondance dans ce pays et importer les marchandises pour lesquels les facteurs de production sont rares et abondamment utilisés. »

D'après ce théorème, les pays dotés d'un facteur moins coûteux seront avantagés dans la production incorporant ce facteur. La spécialisation de chaque pays au niveau de ces facteurs conduit vers une uniformisation entre les pays.

La loi des dotations en facteur de production explique qu'un pays exporte les produits dont la fabrication nécessite une grande quantité de facteurs qu'il possède en abondance.⁵

Nous allons illustrer à partir d'un exemple le théorème d'HOS (Heckscher Ohlin Samuelson). De ce fait, nous allons prendre l'exemple des pays développés (P D) qui ont de l'abondance en facteur capital (K) et des pays en voie de développement (P E D) qui ont de l'abondance en main d'œuvre.

D'après le principe de dotation factorielle, les P E D doivent se spécialiser dans la production des produits qui nécessitent plus de main d'œuvre (produits agricoles). Et les P D, ont intérêt à se spécialiser dans la production ayant besoin de plus de facteur capital, c'est à dire dans les produits industriels.

⁵Op cit J. Longotte P 345

CHAPITRE II : La théorie de l'intégration économique régionale

Deux pays qui s'intègrent sur le plan économique constituent entre eux un espace économique. Dans la théorie de l'intégration régionale, nous allons examiner les typologies des blocs commerciaux, et ensuite il sera question de la théorie de base des unions douanières.

I. Typologies des blocs commerciaux

Nous allons voir dans cette typologie la progression des blocs économiques vers une intégration. On peut distinguer plusieurs types de blocs commerciaux selon leur degré d'intégration. Analysons successivement ces différents types de bloc.

1. La zone de libre échange (ZLE)

Dans cette zone, l'accord de libre échange est fondé sur la réciprocité de la baisse des barrières douanières. Les pays membres suppriment les barrières commerciales entre eux, mais conservent leurs barrières nationales aux échanges avec le monde extérieur. Un exemple de cette zone de libre échange est représenté par l'Association européenne de Libre Echange (AELE) créée en 1960. Un autre exemple qui a officiellement démarré au début de 1994 l'Accord de Libre Echange Nord Américaine (ALENA.) On peut citer aussi l'Accord de Libre Echange des pays de l'association des Nations du sud – Est asiatiques (ASEAN.)

Des règles d'origine définissent la zone de production des produits importés. Supposons que, dans l'Alena et pour un certain bien, le tarif douanier du Mexique appliqué au reste du monde soit plus bas que le tarif aux Etats – Unis.

Un exportateur européen peut tirer alors des avantages à exporter le bien d'abord vers le Mexique et pour le réexporter ensuite vers les Etats – Unis aux conditions préférentielles de l'Alena.

2. L'Union Douanière : (U D)

L'union douanière est une zone de libre échange. Elle implique d'une part la mise en place d'un tarif extérieur commun vis – à – vis des importations du reste du monde. Et d'autre part, le partage des recettes douanières selon des règles préétablies.

A l'heure actuelle, les principales Unions douanières sont, en dehors de l'Union européenne, les pays d'Amérique Latine regroupés dans le Mercosur (Marché Commun du sud) : Brésil, Argentine, Uruguay, Paraguay ou le Groupe andin (Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou, Vénézuéla Enfin, l'union douanière qui est articulée autour de l'Afrique du Sud : Southern African Development Community (SADC).

A titre d'exemples, le Luxembourg et la Belgique forment une union douanière depuis 1921.

3. Le marché commun

Les pays membres permettent la libre circulation des facteurs de production (main d'œuvre et capital) entre eux et tout en constituant une union douanière. A titre d'exemple, citons :

- L'Union européenne est devenue un marché commun en 1992.
- Le traité de libre échange comme l'Aléna, pose le principe d'une libre circulation des capitaux.

4. L'Union économique : (UE)

Les pays membres unifient leurs politiques macroéconomiques – budgétaires, monétaires, les politiques d'immigration et d'émigration de main - d'œuvre.

II. La théorie de base des Unions douanières

Dans cette théorie de base des unions douanières, nous allons considérer le théoricien « Jacob Viner ».

Les accords commerciaux régionaux sont à l'origine de deux effets : une création des échanges commerciaux et un détournement de trafic.

1. La création des échanges commerciaux.

Ce premier effet correspond au fait que les consommateurs de chaque Etat membre achètent de plus grandes quantités aux producteurs des autres Etats membres. Il y a une création d'échanges lorsqu'il résulte de cet échange des gains d'efficacité. Cela veut dire que les producteurs sont plus efficaces que les offreurs du reste du monde.

En passant à une protection indifférenciée à l'Union Douanière, il y a apparition d'un courant commercial avec l'un des membres de l'union, courant qui n'existait pas avant.

La formation de l'union est bénéfique en terme de commerce. On parle dans ce cas de « création de commerce ».

2. Le détournement des échanges commerciaux.

Le détournement de trafic aura lieu lorsqu'on a remplacé un échange international à un coût donné par un autre dont le coût est élevé.

Les consommateurs peuvent acheter aux autres producteurs des Etats membres en raison de différences de coûts créées artificiellement.

L'entrée dans l'union se traduit par le remplacement d'un courant d'importation du pays depuis un pays tiers par un courant d'importation du pays depuis un pays membre.

D'après Jacob Viner, ce deuxième effet aboutit à une baisse de bien être de la population.

CHAPITRE III : Les enjeux de cette théorie de l'intégration économique régionale

Le présent chapitre consiste à déterminer les enjeux de la théorie de l'intégration économique régionale. Nous allons donc dans un premier temps analyser les avantages de cette intégration ; et dans un second temps, les différents inconvénients.

I. Les avantages de l'intégration économique régionale :

La constitution d'une zone d'intégration économique peut apporter beaucoup d'avantage pour les pays membres. L'intégration économique peut être considérée comme une source de croissance économique grâce au libre échange qu'elle instaure. Ce libre échange permet aux consommateurs de tirer des profits ; il stimule aussi la concurrence ainsi que les économies d'échelle.

Quand l'intégration est devenue très poussée, elle est favorable à la croissance : stabilité des règles de change ; la monnaie unique qui réduit le coût et les incertitudes. C'est le cas par exemple de l'Union Européenne.

II. Les inconvénients de l'intégration économique régionale

La multiplication des zones régionales peut être aussi considéré comme un obstacle à la mondialisation qui repose sur le multilatérisme. Les pays membres appliquent le libre échange à l'intérieur des blocs commerciaux. Par contre, ils se protègent de l'extérieur par des barrières douanières, un tarif extérieur commun (T E C)

- Les créations de zones régionales peuvent aussi engendrer des effets néfastes pour les pays non membres. Il y a un détournement des courants commerciaux au détriment des pays non membres.
- Les négociations entre les différents pays membres pour baisser les droits de douanes sont plus difficiles. Cela s'explique par le fait, que les zones sont les plus puissantes que les Etats pris séparément.
- L'instauration des accords commerciaux (union douanière) peut aussi provoquer un détournement des échanges commerciaux (théories de base des Unions douanières). Cela constitue un désavantage pour les pays qui ne font pas partie de la zone. Par contre, elle profite à ceux qui sont membres.

PARTIE II : LES DIFFERENTES INSTITUTIONS A VOCATION REGIONALE

La présente partie consiste à montrer les différentes institutions à vocation régionale. Mais avant d'entrer dans le vif de cette partie, il serait préférable d'examiner d'abord les réalités des échanges internationaux ; et ensuite, les généralités sur l'intégration économique régionale.

CHAPITRE I : Les réalités des échanges internationaux

Le commerce international désigne l'ensemble des échanges de bien et service entre les différents pays de la planète. Au cours du temps, on a constaté une évolution très importante des échanges, ainsi que la structure des produits qui font le commerce international.⁶

I. L'évolution du commerce international

On peut analyser cette évolution des échanges internationaux du point de vue de son volume et de sa structure.

1. Le volume des échanges de bien et services

Depuis le début du siècle, les échanges internationaux ont connu une très forte croissance en volume. Malgré les crises de 1973 les exportations mondiales ont toujours évolué à un rythme supérieur à celui de la production mondiale.

⁶ Op cit J. Longotte P 355

Tableau n°4 : La croissance des échanges à l'échelle mondiale
(En milliards de dollars courants)

	1967	1984	1992	1999
Echanges de marchandises	216	1923	3700	5460
Echanges de marchandises service	44	390	960	1340
Total Commerce Mondial	260	2313	4660	6800

Source : Economie générale. J Longotte. P Van Hove Manuel P.359

Les services commerciaux sont les services les plus échangés. De même, des services non marchands, constituent une part non négligeable. Enfin, les services marchands qui font le plus souvent l'objet d'investissements internationaux que d'échanges.

2. La structure des échanges internationaux

a) L'importance des échanges de produits manufacturés :

Les produits manufacturés sont d'une part très importants dans le total des biens échangés. Par contre, les produits agricoles connaissent une baisse constante et les produits minéraux varient selon l'évolution des cours de changes.

On peut conclure donc que le poids des différents produits échangés dépend en même temps des volumes et des prix relatifs de ces produits.

Tableau n°5 : Composition des produits mondiaux (en pourcentage du total)

	1978	1980	1985	1992
Produits agricoles	16	15	14	12.2
Produits miniers	21	29	22.2	12.2
Produits manufacturiers	60	55	62	72.8

Les totaux ne sont pas égaux à 100 car les produits n'ont pu être classés dans les 3 catégories

Source : GATT, le commerce Mondiale en 1993

b) Les pays développés sont les principaux exportateurs des matières premières :

Parfois la production et l'exportation des ressources naturelles ne représentent qu'une faible part des activités des pays développés, contrairement aux P E D pour lesquels elle constitue une fraction importante.

A titre d'exemple, les pays du Nord tels que les Etats – Unis, le Canada et la Russie se placent souvent en tête des productions minières (combustibles inclus) et agricoles.

II. Les firmes multinationales et le commerce mondial

Le développement des FMN (firmes multinationales) qui organisent leur processus productif à l'échelle mondiale, en créant des filiales dans le pays où la main d'œuvre est à bon marché a entraîné une croissance rapide du commerce mondial depuis 1945. Des firmes multinationales présentent un poids très important dans l'économie mondiale.

D'après le World Investissement Report, publié par l'O N U, il existe, en 2001, environ 65000 F M N qui possèdent 850000 filiales à l'étranger. Ces firmes multinationales emploient 54 millions de salariés, en 1990 seulement 24 Millions. Leurs ventes représentent plus de deux de la totalité des exportations mondiales en 2001, leurs productions atteignent le 10% du P N B mondiaux et les exportations de l'ordre de tiers des exportations mondiales.

Les pays importateurs sont principalement les P D plus particulièrement ceux de la triade (Etats Unis, Europe Occidentale et Japon)

CHAPITRE II : Généralités sur l'intégration régionale

Le présent chapitre va nous montrer d'abord la définition de l'intégration régionale, ensuite les objectifs et pour terminer, nous allons considérer quelques exemples d'Unions régionales.

I. Définition de l'intégration régionale

- « L'intégration régionale désigne les phénomènes de multiplication d'associations régionales et d'augmentation de la part des échanges commerciaux et financiers⁷ intra régionaux dans échanges mondiaux »
- « L'intégration économique régionale est un processus permettant de faire disparaître progressivement entre deux ou plusieurs pays, les discriminations qui existent aux frontières des nations⁸ ».
- « L'intégration économique peut être aussi définie comme le fait que plusieurs pays se regroupent pour développer le commerce entre eux dans le but d'accélérer la croissance de leur économie et de créer une nouvelle entité politique à long terme »
- Enfin, l'intégration économique est un processus destiné à former un seul espace économique pour plusieurs économies distinctes.

En bref, L'intégration économique régionale est le fait pour des pays d'une même zone géographique de former un espace économique unique.

Il existe de multitudes d'accords régionaux mais ils ont tous des objectifs communs. Quels sont alors ces objectifs de l'intégration économique régionale.

⁷ Dictionnaire

⁸ F KANNERT. *Intégration économique entre pays en voie de développement.*

II. Les objectifs de l'intégration régionale

1. L'objectif global :

L'intégration économique régionale a pour objectif global de :

- Réduire les obstacles au commerce entre les pays membres. Cela implique une discrimination contre le commerce avec les autres pays ;
- Pour les plus simples accords, ils se contentent seulement de supprimer les droits de douane sur les produits échangés à l'intérieur du bloc ;
- Pour une conception plus forte, l'intégration économique régionale a pour objectif l'union économique. Ils visent à mettre en place des institutions exécutives, judiciaires et législatives communes.

2. Les principaux objectifs

Dans cette sous partie, nous allons voir les objectifs principaux de chaque accord régional.

Encadré – : Que disent les traités : Buts et objectifs

Commerce et revenus

« Renforcer la compétitivité de leur entreprises dans les marchés mondiaux »
ALENA, 1992

« Créer un marché étendu et sécurisé pour les biens et services produits sur leurs territoires. Réduire les distorsions du commerce. »
Traité du G3 (Colombie, Mexique, Venezuela), 1994.

« Faciliter l'accès du Chili à l'Accord de libre-échange nord- américain
Contribué à l'intégration dans l'hémisphère. »
Accord de libre échange canado chilien, 1996.

« Moderniser leurs économies afin d'augmenter l'offre et améliorer la quantité des biens et services disponibles, afin d'améliorer les conditions de vie de leurs populations. »
Accord MERCOSUR ? 1991

Investissement

« Assurer un cadre commercial prévisible pour les activités de production et l'investissement. »
Traité G3, 1994

« Préalable à l'encouragement des investissements nationaux, régionaux et étrangers et à l'expansion, la croissance et le développement des économies de chaque pays membre et de la région toute entière. »
Résolution de Kinshasa sur la création de la COMESA, 1998.

« Stimuler le développement des économies nationales en accroissant les possibilités d'investissement et de production, le commerce et les rentrées en devises. »
Echange de l'ASEAN, 1992

Développement

« Assurer en particulier que ces accords encouragent le développement des membres les moins avancés de l'union douanière et la diversification de leur économies. »
Accord d'Union douanière d'Afrique australe, 1969.

Démocratie et droit de l'homme

« Faire participer les peuples de la région au processus de développement et d'intégration, particulièrement par la garantie de leurs droits démocratiques, le respect des droits de l'homme et l'état de droit. »

Traité SADC, 1992

« Renforcer la démocratie et le respect de droits de l'homme, le développement économique et social durable et équilibré, lutter contre la pauvreté et encourager une plus grande compréhension entre les cultures. »
Déclaration de Barcelone, adoptée à la conférence Europe Méditerranée, 1995

Coopération et coordination régionales

« Etablir une base solide pour une action commune en faveur de la coopération dans le Sud-est asiatique dans un esprit d'égalité et de partenariat e contribuer ainsi à la paix, au progrès et à prospérité dans la région. »

Déclaration de l'ASEAN, 1967

« Encourager une action coordonnée entre les parties dans les forum internationaux, notamment ceux ayant trait au processus d'intégration en Amérique Latine. »

Traité G3 1994

Intégration régionales et mondiale

« Contribuer au développement harmonieux et à l'expansion du commerce mondial et offrir un catalyseur pour une coopération mondiale élargie. »

ALENA, 1992

« Faciliter l'accès du Chili à l'accord de libre-échange nord-américain...Contribué à l'intégration dans l'hémisphère. »
Accord de libre-échange canado chilien, 1996

Source : Intégration régionale et développement, Maurice SHIFF, Alan WINTER
Edition ECONOMICA, Juillet 2004, P.9et10

III. Quelques exemples d'unions régionales

Depuis quelques années, on assiste à une multiplication des institutions à vocation économique. Parmi ces dernières, on peut citer :

- L'union européenne (U E)
- L'A L E N A (Accord de Libre Echange Nord – Américain)
- Le M E R C O S U R (Sud de l'Amérique Latine)
- L'A S E A N (Asie du Sud – Est)
- A P E C (Asie Pacifique)
- C E I (qui regroupe les anciens pays socialistes de l'Europe de l'Est)....

A noter que parmi ces accords, beaucoup sont restés seulement au stade de la zone de libre échange ou de l'union douanière.

Nous allons par la suite considérer les trois premiers exemples des organisations régionales : l'Union Européenne, le MERCOSUR et l'ASEAN.

1. L'Union Européenne (U E)

L' U E est née en 1950. Six pays ont décidé de s'unir économiquement. En 1957, le traité de Rome prévoyait la mise en place progressive d'un Marché Commun. Ce processus se poursuit par une union économique et monétaire, ce qui a permis la mise en place d'une monnaie unique l' « Euro » le 1 janvier 1999. Depuis janvier 2002, cette union monétaire permet douze (12) pays de l'U E (L'Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays – Bas, Portugal) de réaliser leurs transactions dans cette monnaie. Les trois (3) autres pays ne faisant pas partie de cette zone euro sont : le Danemark, le Royaume – Uni et la Suède.

2. MERCOSUR : (Mercado Commun Del Sur)

C'est un marché commun qui rassemble quatre (4) pays : l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay.

Le Mercosur est fondé par le traité d'Asunción, signé le 26 Mars 1996. Cette union a pour objectif une libre circulation des biens et services ainsi que les facteurs de production.

3. L'ALENA : (Accord de Libre Echange Nord Américain)

Cet accord a été signé entre le Canada, les Etats – Unis et le Mexique en janvier 1994. Il vise à abaisser les obstacles aux échanges commerciaux et favorise les Investissements Directs Etrangers (I D E). Il prévoit aussi :

- L'élimination progressive de toutes les barrières tarifaires et non tarifaires.
- La mobilité des capitaux, des services, de propriété intellectuelle et de concurrence.

Contrairement à d'autres accords, l'A L E N A associe deux pays développés (le Canada et les Etats – Unis) à un pays émergent (le Mexique)

« L'ALENA a contribué à la prospérité et à la stabilité de nos plus proches voisins et de deux, de nos plus importants partenaires commerciaux. L'ALENA a contribué au redressement du Mexique après une sévère récession, alors que ce pays mettait en œuvre en même temps un changement démocratique d'une portée historique »⁹

Tableau n°6 : Tailles comparées de l'Alena, Mercosur et de l'U E
(2002)

	Population (Millions)	Surface (Milliers de km ²)	PNB (Milliards de dollars)	PNB Par tête (dollars)
Alena	420	20 288	11 836	28 180
Mercosur	219	11 765	1 572	2 611
UE	452	3 852	9 040	20 000

Sources : d'après les statistiques
De la banque mondiale,
World Development

⁹ William CLITON, Président des Etats-Unis, dans une lettre au congrès américain. Juillet 1997.

Commentaire:

L'union Européenne rassemble le plus grand nombre de la population avec un PNB de 20.000 dollars.

Par rapport à l'ALENA, le MERCOSUR vise moins à une constitution d'une union politique. Par contre, il cherche à faire émerger une force politique susceptible d'équilibrer l'influence des Etats-Unis.

CHAPITRE III : Madagascar et les institutions régionales

L'engagement n°6, défi n°9 du Madagascar action Plan (MAP) concerne l'exploitation de façon intensive des opportunités régionales. Pour respecter cet engagement, il est donc nécessaire de comprendre les communautés régionales.

Compte tenu de sa position géographique, Madagascar est membre des organisations de coopération et d'intégration régionale : la COI (Commission de l'Océan Indien); le COMESA (Common Market Eastern and Southern Africa) et la SADC (Southern Africa Development Community).

I. La C O I (Commission de L'océan Indien)

Cette première section nous permettra de mieux connaître la COI (une des organisations régionales dont Madagascar fait partie). D'abord nous allons voir l'historique de cette organisation ; puis ses objectifs ; ensuite les projets gérés par la COI (2000-2005) et enfin nous allons considérer le cas de Madagascar et la COI.

Cette organisation régionale constitue aujourd'hui un premier cercle de coopération destinée à faciliter l'insertion des îles dans le Sud – Ouest de l'Océan Indien dans des ensembles régionaux plus vaste et pour favoriser leur adaptation au processus de mondialisation.

La COI se définit comme une organisation sous-régionale appelée à défendre les intérêts insulaires. Ses pays membres ont en commun l'isolement, l'étroitesse des marchés, la fragilité environnementale, les différentes catastrophes naturelles. Mais ces pays partagent aussi des valeurs, des identités communes et une forte tradition d'entraide et de solidarité.

1. Historique de la COI :

La COI a été créée en 1984 par l'accord de coopération de Victoria. Elle regroupe cinq Etats membres : Comores, France (Réunion), Madagascar et Seychelles. Ses missions sont d'ordre à la fois politique et de coopération régionale.

2. Les objectifs de la COI

L'objectif principal de la COI est la coopération politique, culturelle et scientifique.

Cette organisation a pour objectifs spécifiques de :

- Renforcer les liens de solidarité entre les îles du Sud Ouest de l’Océan Indien.
- Accompagner le développement harmonieux et durable de la région.
- Défendre dans les forums internationaux les spécificités écologique, économique et culturelles de la région et des petits Etats insulaires.
- Travailler en complémentarité avec les autres organisations régionales de la sous- région Afrique Orientale et Australe.

3. Les projets gérés par la COI (2000-2005)

- « Le projet Météo » qui a pour objectif de réduire les pertes en vie humaines et les dégâts causés par les catastrophes naturelles.
- « Le projet d’éducation à l’environnement ». Ce projet a pour objectif de sensibiliser les enseignants et les jeunes de la COI à la protection et à la gestion de l’environnement pour le développement durable.
- « le programme régional de protection des végétaux » dans le but de promouvoir et de développer la coopération opérationnelle, scientifique et technique entre les pays de la COI en matière de phytosanitaire.
- « l’observatoire des droits de l’enfant de la région de l’Océan indien ». Ce projet a pour objectif de développer des outils statistiques et analytiques pour assurer le suivi des droits de l’enfant dans les pays de la COI.
- « la surveillance, le contrôle et le suivi des pélagiques migrateurs » dans le but d’une gestion durable de la pêche thonière dans la région.
- « le programme régional de marquage de thons » afin de renforcer la connaissance scientifique des stocks des thonidés et de leur taux d’exploitation dans la COI.
- « l’appui à la COI dans la coordination de la prise en charge des urgences et de lutte contre l’infection à VIH SIDA. Notons qu’on trouve aussi ce projet dans le MAP (Madagascar Action Plan), engagement n°6; défis n°9.
- « le réseau régional des aires marines protégées dans les pays de la COI ». l’objectif de ce projet est la mise en réseau des aires marines protégées dans les pays de la COI.

4. Madagascar et la COI

Madagascar est membre fondateur de la COI, crée en 1984 avec les Seychelles et l’île Maurice. Plus tard, les Comores et la Réunion le rejoignent en 1986.

L'évolution vers une zone de libre échange a marqué une étape de l'intégration économique régionale, avec la suppression effective des taxes et des droits de douanes entre Maurice et Madagascar en Septembre 1999 (une réduction de 80% depuis le 06 Septembre 1999).

Le premier Janvier 2000, la suppression totale des barrières tarifaires entre ces deux pays a effectivement eu lieu.

Notre pays représente un poids non négligeable au sein de la COI (85% de la population de la COI et une superficie de 592.000 km²). Mais son PNB par habitant reste encore très faible (son PNB représente seulement 23% du PNB total de la COI).

On peut dire que son intégration régionale reste encore très faible. Ses échanges avec les pays membres de la COI représentent seulement 3% de ses échanges globaux.

II. Le C O M E S A (le marché Commun d'Afrique orientale et Australe)

Notre pays a adhéré au sein du COMESA en 1995. Afin de mieux connaître cette institution régionale, cette deuxième section consiste d'abord à étudier la géographie du COMESA, puis, son historique, ensuite, les différents étapes de l'intégration et enfin, nous analyserons le cas de Madagascar et du COMESA.

1. Géographie de la C O M E S A

Le C O M E S A a été fondé en novembre 1993. Cette organisation siège à Lusaka (Zambie). Sa superficie totale est de 13 millions de km² pour une population de 385 millions d'habitant avec un P N B de 203 millions d'USD et d'un P I B qui s'élève à 210 millions U S D avec un exportation de croissance de 5,8% en 2005.¹⁰ Dont les pays membres sont l'Angola, le Burundi, les Comores, la République Démocratique du Congo, Djibouti, l'Egypte, l'Erythrée, l'Ethiopie, le Kenya, Madagascar, le Malawi, Maurice, l'Ouganda, le Rwanda, les Seychelles, le Soudan, le Swaziland, le Zimbabwe et le Zambie.

¹⁰ DREE fiche de synthèse. Intégration multilatérale et régionale de Madagascar.

2. Historique et objectifs du C O M E S A

a) Historique :

Le traité du C O M E S A, signé par les vingt (20) Etats membres le 05 novembre 1993, a été ratifié lors du sommet de Lilongwe le 08 décembre 1994.

b) Objectifs :

L'objectif principal du C O M E S A est la promotion de l'intégration économique régionale à travers le développement de l'investissement.

Le C O M E S A représente 7% des échanges intra régionaux. Il a créé la première Zone de Libre Echange (Z L E) d'Afrique et a instauré la libre circulation des biens et services, la suppression de tout obstacle commercial. Pour le long terme, le C O M E S A a pour objectif de créer une Union économique Africaine, constitué de l'ensemble des organisations régionales Africaines déjà existantes.

3. Les étapes de l'intégration régionale¹¹

D'ici 2025, les étapes de l'intégration régionale du COMESA sont au nombre de cinq :

- La mise en place d'une zone d'échange préférentielle (ZEP) : celle – ci a été déjà faite de 1984 à 1994.
- Zone de libre échange (ZLE) : elle a été inaugurée officiellement à Lusaka le 31 Octobre 2000.
- Union Douanière (UD) : dès décembre 2004.
- Marché commun :
 - Libre circulation de la main d'œuvre qualifiée (en 2004).
 - Libéré de circulation des biens, des services et des capitaux (en 2004)
 - Droit d'établissement (en 2010) et de résidence (en 2014)
 - Zone d'investissements communs (elle commence déjà à prendre forme)
- Communauté économique :
 - Politique commune économique, monétaire, fiscale ;
 - Banque centrale unique

¹¹DREE fiche de synthèse. Intégration multilatérale et régionale de Madagascar. 20 janvier 2003. Page 3.

- Adoption d'un visa.

4. Madagascar et le C O M E S A

Madagascar est membre du C O M E S A depuis le 11 août 1995.

Au sein du C O M E S A sur la période 1990 – 2001, seule les exportations de Madagascar sont les seules à avoir connu une croissance positive. Les échanges de notre pays avec les pays membres du C O M E S A représentent seulement 1% des échanges du pays. Parmi les pays membres, le principale partenaire commercial de Madagascar est l'île Maurice, représentant 89% des exportations de Madagascar vers C O M E S A et 73.4% des importations en provenance de la zone.

III. La S A D C « Southern Africa for Development Community »

Madagascar roule pour l'intégration, dans le but d'un développement économique. Après le C O M E S A, notre pays s'est engagé dans la S A D C. par la suite nous allons considérer d'abord, la géographie de la SADC, puis ; ses objectifs et son historique ; ensuite, les différents programmes communs de la SADC ; et pour terminer, le cas de Madagascar avec la SADC.

1. Géographie de la S A D C

La communauté pour le développement de l'Afrique Australe (SADC) regroupe une population de 250 millions d'habitants avec un P N B (Produit National Brute) de 134 milliards d'U S D, et un P I B de 222 milliards U S D et une exportation d'une valeur de 50 milliards U S D par ans. ¹²

2. Historique et objectif de la S A D C

a) Historique

La S A D C.a été créée en 1992. L'origine s'est renforcée et a adopté un programme d'action, dont le protocole sur le commerce qui prévoit une Zone de Libre Echange de la région en 2008.

¹² DREE fiche de synthèse. Intégration multilatérale et régionale de Madagascar. 20 janvier 2003. Page 6.

L'organisation est composée de quatorze (14) pays membres dont : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Congo (République Démocratique), Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Swaziland, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

Depuis l'an 2000, jusqu'en 2018, le programme de la COI s'établit comme suit :

- 2000 à 2008 : abaissement tarifaire graduel.
- 2008 à 2010 : création d'une ZLE.
- 2010 : passage à l'union douanière.
- 2015 : passage au marché commun.
- 2016 : passage à l'union monétaire.
- 2018 : passage à la monnaie unique pour tous les pays membres.¹³

b) Objectifs

La S A D C a pour objectifs :

- De constituer une zone économique intégrée
- Le développement économique des Etats membres
- De favoriser et défendre la paix et la sécurité

Pour atteindre ces objectifs, la S A D C adopte des mesures comme l'élimination des obstacles tarifaires et autres dont la douane.

3. Les programmes communs de la S A D C¹⁴

Le programme commun de la S A D C est énoncé à l'article 5 du traité amendé, ainsi que dans le rapport sur la révision des institutions de la SADC. Il comprend les politiques et les stratégies de l'organisation qui cherchent à :

- Promouvoir la croissance et le développement socioéconomique durable et équitable en vue de réduire la pauvreté et, à terme, l'éradiquer ; rehausser le niveau et la qualité de vie des peuples de l'Afrique australe ; appuyer les personnes socialement défavorisées par l'intégration régionale.
- Promouvoir les valeurs et systèmes économiques, politique et sociaux commun, qui sont transmis par des institutions qui sont démocratiques, légitimes et efficaces ;
- Consolider et asseoir la démocratie, la paix et la sécurité ;

¹³ Presse écrite MALAZA. N°792 du 18 juillet 2007.

¹⁴ Communauté de développement de l'Afrique Australe plan stratégique indicatif de développement régionale P 4

- Promouvoir le développement auto – soutenu, fondé sur l’autosuffisance collective et sur l’interdépendance des Etats membres ;
- Réaliser les complémentarités entre les stratégies et programmes nationaux et régionaux ;
- Promouvoir et maximiser les emplois productifs et la mise en valeur des ressources de la région ;
- Assurer l’exploitation durable des ressources naturelles et la protection effective de l’environnement ;
- Renforcer et consolider les affinités et liens historiques, culturels et sociaux existant de longue date entre les peuples de la région ;
- Lutter contre le V I H / S I D A et les autres maladies mortelles ou transmissibles ;
- Veiller à ce que l’éradication de la pauvreté constitue un volet de toutes les activités et tous les programme de la S A D C ;
- Intégrer la perspective sexospécifique dans le processus de construction communautaire.

Les stratégies de la S A D C telles qu’elles sont définies dans le traité consistent à :

- Harmoniser leurs lignes d’action et plan politiques et socioéconomique des Etats membres ;
- Encourager les peuples de la région et leurs institutions à prendre des initiatives pour développer les liens économiques, sociaux et culturels dans toute la région. et à participer pleinement à la mise en œuvre des programmes et projets de la S A D C ;
- Créer des institutions et mécanismes appropriés pour mobiliser les ressources requises pour l’exécution des programmes et action de la S A D C et de ces institutions ;
- Elaborer les politiques visant à éliminer progressivement les obstacles à la libre circulation du capital, de la main d’œuvre, des biens et services, et, de manière plus générale, des peuples de la région, entre les Etats membres ;
- Encourager le développement, le transfert et la maîtrise de la technologie ;
- Améliorer la gestion et la performance économique grâce à la coopération régionale ;
- Promouvoir la coordination et l’harmonisation des relations internationales des Etats membres ;
- S’assurer la compréhension, la coopération et l’appui internationale, et mobiliser l’influx de ressources publiques et privées dans la région.

Au niveau mondial, la S A D C devra relever les défis sur le processus et les effets de la mondialisation, et notamment les dynamiques financières, commerciales et technologiques.

4. Madagascar et la S A D C

Madagascar est devenu membre de cette communauté depuis août 2005 pour devenir le 14^{ème} pays.

- Le 22 octobre 2006, le plan sur l'abaissement tarifaire de Madagascar a été élaboré conjointement par l'administration et le secteur privé. Ce plan a été adapté par les hauts Fonctionnaire et ministre.
- Pour Madagascar, il existe des règles d'origine relatives aux échanges de produits textiles, produits alimentaire à base de farine, d'épices, de produits plastiques. Ces règles limitent fortement les échangeant avec l'Afrique du sud qui est le plus vaste marché de la région. Or les produits d'exportation qui sont très importants pour Madagascar figurent parmi ces produits que l'on vient de citer.
- On peut dire que jusqu' à présent, les exportations de Madagascar vers l'Afrique du sud demeurent faibles. Ces produits sont concentrés sur le sisal, le girofle et les fruits.
- Quant aux importations en provenance de l'Afrique du sud, en 2001, plus de 5% (261 milliards de Fmg) des importations totales de Madagascar.

PARTIE III : PORTEES ET LIMITES DE L'INTEGRATION ECONOMIQUE REGIONALE POUR MADAGASCAR

Cette troisième partie se penchera surtout sur les portées et limites de l'intégration économique régionale pour Madagascar. D'abord, analysons les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces ; passons ensuite aux différents avantages et obstacles ; et pour terminer, examinons les différentes perspectives et recommandations.

CHAPITRE I : Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces pour chaque institution.

I. La COI et Madagascar

1. Les forces

- La mise en œuvre d'une zone de libre échange favorise le développement et permet ainsi de supprimer les différentes barrières commerciales, de simplifier les règles d'origine sur les échanges.
- La présence des économies fortes (La Réunion et l'île Maurice) peut aussi favoriser le développement des échanges et de la région au sein de cette organisation.
- D'une part ; l'appartenance à une telle coopération, permet aussi aux pays insulaires comme Madagascar, de résoudre ses problèmes communs à ces derniers ; et d'autre part, de développer les différents programmes régionaux.
- Le PIR (Programme Initiative Régional) dans le cadre du 9^{ème} fonds Européen pour le Développement (FED) permettra aussi de renforcer et d'élargir les programmes régionaux.

2. Les faiblesses :

- Comme l'on a déjà dit plus haut, la part des échanges commerciaux au sein de cette organisation reste encore très faible (à peu près 3% de ses échanges extérieurs).
- Notre pays n'arrive pas encore à se spécialiser dans la production où nous avons un avantage comparatif qui va nous permettre de tirer profit des échanges.
- Le fait d'appartenir à plusieurs institutions à vocation régionale constitue pour nous une perte de temps et de l'argent à la fois.

3. Les opportunités

- Notre pays a accès aux marchés porteurs de Maurice et de la Réunion, c'est une grande opportunité pour nous.
- Nous avons une forte potentialité de développer le tourisme. (programme régional de développement du tourisme qui a été mis en œuvre depuis 1994 dans la zone Océan Indien). A noter que l'organisation touristique des îles de l'Océan Indien siège à Madagascar.

4. Les menaces :

Les réexportations des produits hors de la COI constituent une grande menace pour notre pays à cause du manque de suivi des services douaniers concernant les certificats d'origine de ces produits.

II. Le COMESA et Madagascar

1. Les forces

- Comme dans la COI, l'existence d'une zone de libre échange pour Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Soudan, Zombie et Zimbabwe permet de simplifier les différentes règles d'origine au sein de ces pays.
- Au sein de cette organisation, la présence d'économies solides peut développer les échanges dans cette région.

- L'appui de l'union Européenne dans le cadre du PIR constitue aussi une force pour Madagascar.

2. Les faiblesses

- L'hétérogénéité des pays membres au sein du COMESA est l'une des faiblesses de cette organisation.
- D'après les annexes IV et V , les échanges de notre pays reste encore très faibles.
- Le retrait de trois pays membres : Tanzanie, Mozambique, Lesotho et la volonté de retrait des Seychelles pourraient défavoriser le développement des termes de l'échange au niveau du COMESA.
- L'appartenance de Madagascar à différentes organisations constitue une perte de temps et d'argent.

3. Opportunités

- Notre pays a accès aux marchés porteurs.
- Au sein du COMESA, il y a un marché pour des produits de grande consommation à bas prix.
- Nous avons un potentiel d'attirer des nouveaux Investisseurs venant de l'Egypte et notamment de l'Ile Maurice en mettant une structure à la fois saine, stable et incitative. De ce fait, nous avons besoin de mettre le point sur les sept indicateurs de performance macroéconomique. Il s'agit notamment de la croissance économique, de l'inflation, du déficit budgétaire, du déficit du compte courant, du niveau de la dette par rapport au PIB, du taux d'intérêt et du taux de change.

4. Les menaces

- Il y a une baisse limitée des recettes fiscales due à la suppression des droits de douane.
- Nos produits n'arrivent pas encore à concurrencer ceux venant de la zone de libre échange.
- Le suivi des procédures sur les certificats d'origine est déficient.

III. LA SADC ET MADAGASCAR

1. Les forces

- L'homogénéité géographique des pays membres est un atout.
- La présence de l'Afrique du Sud au sein de la SADC constitue une force pour Madagascar. Les importations de Madagascar venant de l'Afrique du Sud en 2001 représentent plus de 5% (261 Million de francs Malgache) de ses importations totales hors zone franche.

2. Les faiblesses

- L'existence des règles d'origine limite fortement les échanges avec l'Afrique du Sud qui est le principal marché de la région. Ces règles sont relatives aux échanges de produits textiles, produits alimentaires à base de farine, d'épices, de produits élastiques. Ces règles constituent un frein pour promouvoir les échanges régionaux. Notant qu'une partie des produits cités ci – dessus sont des produits d'exportation de Madagascar. On peut dire donc que ces règles d'origine sont très élevées.
- Les pays membres sont hétérogènes.

3. Les opportunités

- L'accès au marché Sud Africain est une des opportunités majeurs.
- Nous avons la possibilité d'importer d'intrants et des produits finis à bon marché.
- Au sein de cette organisation, il y a une possibilité de transferts de technologie.

4. Les menaces

- Le détournement d'échanges au profit de l'Afrique du Sud peut entraîner une perte des recettes fiscales.

- Il y a un risque de forte concurrence de nos produits avec ceux du Sud Africain
- La double appartenance à la SADC et COMESA risque d'entraîner un conflit entre SADC et l'accession à l'union douanière (UD) COMESA.
- Notre capacité institutionnelle est encore très faible et n'arrive pas à suivre les différents accords.

Tôt ou tard, Madagascar doit choisir entre la SADC et le COMESA. Logiquement, il faut fusionner les deux organisations car les pays membres sont sensiblement les mêmes. La double appartenance de Madagascar à ces deux institutions constitue une perte de temps et d'argent en même temps.

CHAPITRE II : Les avantages et les obstacles liés à l'intégration économique régionale.

L'intégration par la suppression des différentes barrières tarifaires est source des gains d'efficacité pour les agents économiques ainsi que pour la Nation même.

Parfois, les pays en voie de développement sont exposés à plusieurs obstacles et ne peuvent pas bénéficier totalement de ces gains d'efficacité. La première section va donc se baser sur les avantages de l'intégration économique régionale ; et la seconde, portera sur les différents obstacles.

I. Les avantages de l'intégration économique pour Madagascar :

Comme le pays, les différents agents économiques peuvent aussi tirer des avantages de l'intégration économique régionale. Analysons successivement les avantages de l'intégration du point de vue microéconomique et macroéconomique.

1. Du point de vue microéconomique

a) La réduction des coûts :

L'intégration économique régionale c'est le fait, pour des pays d'une même zone géographique, de constituer un espace économique unique. Au niveau de cet espace, il y a une suppression des obstacles sur les échanges (les droits de douane,...).

Cette constitution d'un seul espace économique a pour effet « les économies d'échelle »

Cela signifie, une production à grande échelle. Cette augmentation du niveau de la production entraîne une diminution du coût unitaire du bien produit et par conséquent une diminution du prix de ce produit. Cette diminution de prix va améliorer par la suite le bien être de la population. Les consommateurs vont s'approvisionner auprès des producteurs les moins chers.

Au sein de la SADC, on a accordé pour Madagascar une baisse de prix de certains produits importés, mais également de permettre à certaines industries locales de se mettre à l'abri du danger de l'importation massive.

b) Le développement du marché

L'ouverture de Madagascar avec les autres pays va permettre aux opérateurs locaux d'accéder aux marchés intra - régionaux avec la COI, le COMESA et la SADC. Le marché malgache va s'étendre sur un espace beaucoup plus large.

La formation d'un bloc commercial accroît les échanges et augmente le bien être mondial.

D'un autre côté, la forte concurrence au niveau du marché intra - régional va inciter nos opérateurs à rendre leurs produits beaucoup plus compétitifs, c'est-à-dire, une amélioration de la qualité des produits.

2. Du point de vue macro-économique :

a) Diminution du taux de chômage :

Cette diminution du taux de chômage s'explique par le fait que les firmes multinationales (FMN) vont s'implanter dans les pays, là où la main d'œuvre est à bon marché. Cette implantation de nouvelle firme va engendrer « une création d'emploi ».

b) Les Investissements Directs Etrangers (IDE) :

Quand il y a une ouverture entre deux pays, le marché devient encore plus vaste par rapport à celui en situation d'isolement ; ce qui attire surtout les I D E. Ces I D E sont d'une part souvent porteurs de nouvelles technologies,; et d'autre part, porteurs de savoir – faire, ce qui contribue à améliorer la qualité de nos produits et par conséquent, d'accroître la compétitivité. A Madagascar, ces investissements constituent l'un des éléments clés pour la croissance économique. « Seul l'investissement crée la richesse ».

II. Les obstacles de l'intégration régionale pour Madagascar

- Le premier obstacle pour Madagascar est le manque d'expertise en matière d'intégration, ce qui constitue un frein de l'intégration de Madagascar tant au niveau multilatéral que régional.

- Les opérateurs malgaches ne sont pas encore préparés à affronter la concurrence. La plupart d'entre eux ignorent encore l'existence des vastes marchés régionaux avec 200 à 300 millions d'habitants. Les produits locaux manufacturés n'arrivent pas encore à suivre les normes internationales.
- L'insuffisance des relations maritimes avec les partenaires de la région, or, c'est seulement ce type de transport qui permet de nous relier aux débouchés des pays voisins.
- Au niveau de l'intégration de Madagascar à la SADC, nous pouvons citer quelques obstacles :¹⁵
 - o L'utilisation de la langue Anglaise qui n'est pas encore un moyen de communication très courante comme le français à Madagascar.
 - o Le niveau très élevé des cotisations (500.000 USD contre 115.000 USD pour la COMESA).
 - o Le programme de libéralisation commerciale reste encore très compliqué et incertain par rapport à celui du COMESA.

¹⁵ DREE Fiche de synthèse. Intégration multilatérale et régionale de Madagascar. 30 janvier 2003.p 5.

CHAPITRE III : Les perspectives et les recommandations sur l'intégration économique régionale :

Le présent chapitre a pour but d'analyser les différentes perspectives et les recommandations sur l'intégration économique régionale. La première section traitera donc les différentes perspectives ; et dans la deuxième section, nous parlerons des différentes recommandations.

I. Les perspectives de l'intégration économique régionale :

Notre pays peut répondre aux différents potentiels d'affaires que l'intégration régionale offre. De ce fait, nous avons besoin d'avoir une attitude plus commerciale pour pouvoir tirer un peu plus d'avantages de cette ouverture au marché des pays membres de la COI, du COMESA et de la SADC.

Notre pays présente beaucoup de potentiels :

- En 1999, Madagascar a exporté à peu près de 11,5 millions de \$ de produits vers l'Indonésie et a importé 14 millions de \$ environ venant de ce pays. Il exportait également vers ce pays de la viande bovine.
- Depuis l'arrêt de ses importations en provenance d'Afrique du Sud, l'île Maurice importe de la viande de bœuf du Brésil et de l'Australie, alors que notre pays est potentiellement producteur de ce produit.
- Actuellement, La Réunion a besoin de 4.000 tonnes par an d'oignons et de 1.000 tonnes d'ails, alors que notre pays peut respectivement produire 6.000 et 1.000 tonnes par an.
- La Réunion et l'île Maurice reste un grand marché pour Madagascar pour le piment. En 1999, l'exportation vers ces pays insulaires n'atteint que 59 tonnes pour une valeur de 871 millions Fmg, alors que depuis 1997, la grande île produisait 3.000 tonnes de ce produit.
- Au sein de la COI, les haricots sont très recherchés, alors que Madagascar exporte une quantité très significative de ce produit, moins de 1.500 tonnes pour une valeur de 3.300 millions de Fmg. En 2001, la production est estimée à 78.000 tonnes grâce à l'amélioration de semence et à une augmentation des surfaces cultivées.

- Actuellement, de nombreux opérateurs Réunionnais sont intéressés dans la production à grande échelle d’ananas de Madagascar pour l’exportation.
- Pour les produits du foie gras malgache, les pays de l’Asie du Sud Est constituent un grand créneau pour Madagascar. A noter que ce produit est aussi apprécié par l’île Maurice.
- Les pays de l’Afrique du Sud sont actuellement à la recherche des fournisseurs de viande bovin, qui reste encore un marché à exploiter pour notre pays.
- Pour la COI, elle doit pour sa part pouvoir jouer pleinement son rôle d’organisation de proximité en vue de l’intégration de ses pays membres dans cette dynamique économique et commercial. Elle doit aussi veiller à ce que son intervention s’effectue en étroite concentration et collaboration avec les organisations régionales.

Pour que la participation des agents économiques au libre échange soit plus effective, la mise en place de mesures d’accompagnement est indispensable pour rendre nos produits plus compétitifs. « C’est pourquoi, le tissu économique malgache actuel nécessite plus de soutien pour affronter la concurrence étrangère. »¹⁶

II. Les recommandations pour améliorer l’intégration régionale :

Concernant les recommandations pour l’intégration économique régionale, voyons d’abord, dans un premier temps les recommandations sur les organisations régionales ; et dans un second temps, les recommandations pour Madagascar.

1. Les recommandations sur les organisations régionales

Notons qu’il est impossible de définir les règles politiques universelles, car ces dernières dépendent des circonstances particulières de chaque pays. Nous allons citer ci – dessous les différentes recommandations sur les organisations régionales :

- Utiliser les accords d’intégration régionale pour encourager la concurrence : pour que les PED puissent tirer des avantages de l’intégration économique régionale, ils devraient l’utiliser comme un aiguillon de la concurrence. Le gouvernement doit veiller à inclure des clauses permettant de développer la concurrence sur les marchés intérieurs.

¹⁶ Solofa RAKOTOSON. Intégration régionale, dans Madagascar le défis pour un développement durable.

- S'intéresser vers des accords commerciaux Nord – sud plutôt que Sud – sud : comme tous les partenaires commerciaux ne sont pas égaux. Il s'avère alors beaucoup plus profitable d'intégrer dans les Accords d'Intégration Régionale (A I R) des partenaires à hauts revenus.

L'A I R avec les pays du Nord ont plus de chance à générer des gains économiques plus importants que ceux conclu avec des pays pauvres.

- Il faut être explicite pour gagner en crédibilité : les A I R peuvent augmenter la crédibilité des programmes de réformes économiques et politiques dans la mesure où ils incluent d'une manière claire et formelle les mécanismes, ainsi que les dispositions portant sur les politiques concernées.
- Seuls les A I R efficaces peuvent être politiquement utiles : les A I R peuvent certes être considérés comme une des solutions pour résoudre des problèmes économiques, mais ils peuvent aussi provoquer un gaspillage pour le pays en engendrant des effets inverses.
- La coopération régionale n'a pas besoin en général de préférences commerciales : l'importance des interactions entre les pays membres nécessite une coopération entre les pays en développement. Cette coopération ne doit pas se limiter seulement au domaine du commerce, mais doit s'élargir surtout aux réformes de réglementation et au développement des infrastructures.
- Le fonctionnement des A I R implique des coûts: les gouvernements devraient être attentifs et devraient examiner soigneusement ces coûts de transaction et ces coûts d'application associés aux différents types d' A I R.
Il convient de noter que l'A I R exige de coûteuses règles d'origine comme l'Accord de Libre Echange (A L E).
- Les A I R peuvent avoir des conséquences budgétaires positives ou négatives : ces conséquences fiscales paraissent très importantes pour les pays où les recettes fiscales constituent une part importante pour l'Etat.
- Les A I R ne doivent compter que sur eux – même pour être bénéfique. Par rapport aux A I R, la principale contribution de l'Organisation Mondiale du Commerce (O M C) pour limiter les conséquences négatives du régionalisme est un instrument qui permet pour les non – membres de continuer la libéralisation du commerce mondial.

2. Les recommandations pour Madagascar

Pour améliorer l'intégration régionale, les recommandations pour Madagascar sont les suivantes :

- L'Etat doit mener une intense campagne de vulgarisation, et les opérateurs doivent aussi assister régulièrement aux sommets pour prospecter le marché et échanger avec les autres pays membres.
- Il faut donner des formations aux entreprises industrielles et commerciales, sur la gestion, le processus de production afin de pouvoir se concurrencer avec les autres produits au niveau international. On a besoin donc de préparer les acteurs locaux aux modes de production exigés par la modernisation, en adoptant les normes et la qualité des produits attendus par nos clients.
- Pour affronter la SADC, les entreprises malgaches ont besoin de se conformer aux normes de qualité (International Standard Organisation : I S O) dans leurs exportations et une accélération de l'établissement du crédit documentaire (afin de faciliter les courants commerciaux) et de l'octroi de devise est également souhaitable.
- Les échanges de savoir – faire avec les autres pays membres de la COI, le COMESA et la SADC, sont vivement recommander afin d'améliorer la qualité de nos produits.

Actuellement, de nombreuses assistances techniques sont par ailleurs mises à la disposition des acteurs locaux, pour renforcer leur capacité en matière de gestion, de négociation commerciale, de respect des normes et de qualité ainsi que de maîtrise des règles sur le commerce.

- Compte – tenu du mauvais classement de Madagascar (131^{ème} rang sur les 155 pays) en terme d'aisance des promoteurs à investir dans le pays, le climat des investissements doit être amélioré pour encourager les I D E à Madagascar.

A cela s'ajoute le renforcement du rôle de l'Etat pour assurer la stabilité macro – économique.

- Il faut mettre l'accent sur le rôle de l'information et de la communication au niveau du marché intra – régional pour mieux détecter les besoins des consommateurs et pour tirer profit de cette intégration.
- Il faut veiller sur la propagation des différentes maladies transmissibles et faire attention à la sécurité, qui sont les risques à courir dans la libre circulation des personnes.
- Il faut réintroduire dans le code des douanes une disposition permettant aux entreprises locales de droit commun de récupérer les droits et taxes sur les intrants des produits exportés.
- Il faut chercher à rendre compétitifs les coûts de transport : dans les P E D en effet, les trois types de transport (routier, ferroviaire et maritime) n'interagissent pas ensemble dans la mesure où c'est seulement le transport maritime qui puisse assurer l'écoulement produits à l'extérieur. A l'intérieur de la grande île, les liaisons sont principalement assurées par les réseaux routiers et ferroviaires.
- L'exportation constitue le moteur de l'industrie locale et surtout la seule solution pour assurer sa pérennité sur le long terme. Donc, une remise en cause permanente induite par le marché extérieur rendra à terme nos produits plus compétitifs par rapport aux autres produits.
- On peut affirmer enfin que la première condition de réussite de l'intégration réside surtout dans l'implication de tous les acteurs (économique, sociaux et politiques) suivant un plan d'action bien défini.

CONCLUSION

L'intégration économique régionale est devenue un passage incontournable pour les pays en voie de développement comme Madagascar pour faire face à la mondialisation. Cette intégration se définit par la constitution d'un seul espace économique et la réduction des différentes barrières tarifaires au sein de ce bloc.

Madagascar a décidé d'intégrer dans trois grandes organisations régionales : la COI (Commission de l'Océan Indien) ; le COMESA (Common Market Eastern and Southern Africa) et la SADC (Southern Africa Development Community).

L'ouverture de l'économie malgache à ces trois types d'organisations lui a permis de tirer beaucoup d'avantages comme : l'élargissement de la taille du marché, la concurrence, l'amélioration du bien être de la population, la création d'emploi et les Investissements Directs Etrangers. On peut dire que cette intégration est considérée comme un élément très important le plus approprié pour l'éradication de la pauvreté, la croissance et le développement durable.

Pour Madagascar, il existe encore des obstacles dans cette intégration régionale. La principale solution est l'implication de tous les agents économiques dans le programme afin que les opportunités pour Madagascar puissent être vraiment réelles. Pour notre pays, le renforcement de cette intégration et les perspectives des marchés régionaux permettent d'assurer un avenir meilleur pour Madagascar.

ANNEXES

ANNEXE I : ACCORD GENERAL DE COOPERATION ENTRE LES ETATS MEMBRES DE LE COMMISSION DE L'OCEAN INDIEN (DIT ACCOPRD DE VICTORIA)

Le Gouvernement de Maurice

Le Gouvernement de la République de Madagascar

Le Gouvernement de la République des Seychelles

- Désireux de renforcer les liens d'amitié qui les unissent dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque Etat, de l'égalité des Etats entre eux, conformément au droit international et aux obligations qui en découlent.
- Soucieux d'établir les fondements et le cadre d'une coopération renouvelée, fructueuse et durable qui s'inspire de la nécessité d'assurer en toute sécurité le développement économique et social à l'intérieur de la région des Etats du Sud Ouest de l'Océan Indien, ci – après dénommée La Région sont convenus des dispositions suivantes :

Article 1

Les relations entre le Gouvernement de Maurice, de la République Démocratique de Madagascar et le Gouvernement de la République des Seychelles sont régies par le présent Accord et ses protocoles d'application dans les domaines suivants :

1. la coopération diplomatique ;
2. la coopération économique et commerciale ;
3. la coopération dans le domaine de l'agriculture, de la pêche maritime et de la conservation des ressources et des écosystèmes ;
4. la coopération dans les domaines culturel, scientifique, technique de l'éducation et en matière de justice.

Article 2

Les traités, conventions, accords ou arrangements conclu entre les deux parties contractantes quelle qu'en soit la forme ou la nature, ne doivent pas faire obstacle à l'application du présent Accord et de ses protocoles d'application.

Article 3

1. il est créé une Commission paritaire multilatérale de niveau ministériel appelée à définir les grandes orientations des activités à entreprendre dans le cadre de l'application du présent Accord général et de ses protocoles d'application visés à l'article premier.
2. les parlementaires des pays signataires peuvent être invités à participer à titre d'observateur, aux travaux de la Commission.
3. Cette Commission appelée Commission de l'Océan Indien arrête son règlement intérieur.

Article 4

La présidence de la Commission est exercée à tour de rôle suivant l'ordre alphabétique des Etats signataires et pour une durée d'un an par le Ministre des Affaires Etrangères ou un autre membre du Gouvernement de l'une des parties contractantes.

Article 5

Chaque Etat membre de la Commission nommera un organisme permanent de liaison qui sera chargé de l'exécution de la coopération régionale et de la correspondance avec les autres organismes permanents de liaison.

Article 6

- 1) La commission se réunit une fois par an à l'initiative de son Président.
- 2) Elle se réunit en outre chaque fois que cela apparaît nécessaire dans les conditions fixées par son règlement intérieur.

Article 7

La commission se prononce par commun accord des parties contractantes.

Article 8

- 3) la commission procède périodiquement à l'examen des résultats des régimes prévus dans le présent Accord et dans ses protocoles d'application.
- 4) Elle prend également toutes mesures nécessaires pour atteindre les objectifs énoncés dans ceux – ci .
- 5) A cette fin, la commission peut prendre en considération toute résolution ou recommandation adoptée par l'une des institutions parlementaires de l'une des parties contractantes. Elle informe également les Etats signataires de toute proposition de coopération émanant d'organismes ou d'Etats tiers.

Article 9

- 1) les décisions prises par la commission dans le cas prévu par le présent Accord général sont exécutoires pour les parties contractantes qui prennent les mesures nécessaires pour en assurer la mise en œuvre.
- 2) La Commission peut également formuler les résolutions, déclarations, recommandations et avis qu'elle juge nécessaires pour atteindre les objectifs fixés et assurer une application satisfaisante du présent Accord général et de ses protocoles d'application.
- 3) La commission approuve le rapport annuel établi par l'organisme permanent de liaison de l'Etat ayant assumé la présidence.
- 4) Elle peut prendre toutes dispositions appropriées pour assurer efficacement des contacts, des consultations et la coopération entre les milieux économiques des Etats signataires.
- 5) Les Etats signataires peuvent saisir la Commission de toute problème que poserait l'application du présent Accord et de ses protocoles d'application.
- 6) Dans les cas prévus par le présent Accord général et de ses protocoles d'application, des consultations ont lieu : à la demande de l'une des parties contractantes conformément au règlement intérieur.

Article 10

A la demande de l'une des parties contractantes, des échanges de vues et des consultations peuvent avoir lieu sur les questions ayant une incidence directe sur les domaines faisant l'objet du présent Accord général et de ses protocoles d'application. Il en est de même pour les questions économiques ou techniques d'intérêt mutuel.

Article 11

Les différends relatifs à l'interprétation ou l'application du présent Accord général et de ses protocoles d'application qui régissent entre les Etats signataires doivent être soumis à la Commission de l'Océan Indien qui statue conformément à son règlement intérieur.

Article 12

- 1) Les Etats signataires prennent en charge les dépenses occasionnées par leur participation à la présidence et aux sessions de la Commission.
- 2) Les dépenses relatives à l'interprétation en séance ainsi qu'à la traduction et à la production des documents et les dépenses ayant trait à l'organisation matérielle des réunions (locaux, fournitures, etc. ...) sont supportées par l'Etat signataire sur le territoire duquel se déroulent les réunions.

Article 13

La commission examinera toute demande d'adhésion faite par tout Etat ou Entité de la Région et statuera à l'unanimité de ses membres.

Article 14

- 1) Tout ou partie du présent Accord général ainsi que de ses protocoles d'application peut, à la demande de l'une des parties, faire l'objet de négociations en vue d'une révision.
- 2) Si les autres parties ne donnent pas leur réponse dans un délai de deux mois, ou si les parties ne parviennent pas à un accord dans un délai de six mois à compter de la date du début des négociations, les dispositions pour lesquelles la révision a été demandée sont réputées abrogées.

Article 15

- 1) tout ou partie dudit Accord général et de ses protocoles d'application peut dénoncé par l'une des parties.
- 2) La dénonciation est effective un an après sa notification aux autres parties contractantes.

Article 16

Le présent accord entre provisoirement en vigueur à la date de sa signature et définitivement à la date de l'échange des Instruments de Ratification, conformément à la législation nationale en vigueur dans des Etats membres, à convenir entre les trois parties contractantes.

Fait à Victoria, le 10 janvier 1984 en langue française.

**ANNEXE II : DE LA TENDANCE DU COMMERCE ENTRE MADAGASCAR
ET COMESA**

	Zone de Libre Echange								
Million de US\$	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Exports	11.2	15.0	14.4	16.6	11.0	14.4	13.5	41.4	20.2
Re – exports	3.8	6.5	0.8	2.4	0.8	0.0	0.7		1.5
Total exports	15.0	21.5	15.2	19.0	11.8	14.5	14.2	41.4	21.7
Imports	41.6	30.4	53.5	63.5	37.8	33.6	65.3	86.3	101.3
Trade balance	-26.7	-8.9	-38.3	-44.4	-26.0	-19.1	-51.1	-44.9	-79.6

Source : Colloque sur l'intégration régionale de Madagascar P. 10

ANNEXE III : LES TYPES DE BLOCS ECONOMIQUES

Type de bloc	Libre échange entre les membres	Tarif douanier extérieur commun	Libre circulation des facteurs de production	Harmonisation de toutes les politiques économiques *
Zone de libre échange	X			
Union Douanière	X	X		
Marché commun	X	X	X	
Union européenne	X	X	X	X

(*) Si les politiques ne sont pas seulement harmonisées par des Gouvernements séparés, mais réellement décidées par un Gouvernement unifié avec des engagements contraignants pour tous les membres, le bloc équivaut à une nationalité économique complète. Certains auteurs appellent cela « Inégration économique complète ».

Sources « Blocs et blocus commerciaux »

Economie Internationale

Peter H. et Thomas A

**ANNEXE IV : EXPORTATIONS MALGACHES VERS LES PAYS DU COMESA
(MILLIONS DE FMG)**

Exportation	2000	2001	2002	%
Maurice	132447	154646	134771	81%
Kenya	3355	7524	13590	8%
Comores	7896	15074	12039	7%
Seychelles	2028	5605	3509	2%
Egypte	2103	1641	2029	1%
Autre	991	1601	697	0%
Total COMESA	148821	186091	166635	
Exportation totales de Madagascar (milliards FMG)	5525.82	5669.93		
%COMESA	3%	3%		

Source : INSTAT

ANNEXE V : IMPORTATIONS MALGACHES DES PAYS DE LA COMESA
(MILLIONS DE FMG)

Exportation	2000	2001	2002	%
Maurice	395165	242324	123116	55%
Seychelles	1804	17846	41916	19%
Kenya	6217	43817	39588	18%
Egypte	808	12227	17568	8%
Malawi	29	0	1976	1%
Zimbabwe	521	752	867	0%
Comores	231	632	192	0%
Autre	14267	2998	206	0%
Total COMESA	419041	320596	225430	
Importation totales de Madagascar (milliards FMG)	6372.70	5648.56		
%COMESA	6.6%	5.7%		

Source : INSTAT

**ANNEXE VI : LES DIX PREMIERES CATEGORIES DE PRODUITS
ECHANGES ENTRE MADAGASCAR ET LA SADC**

D'EXPORTATION	D'IMPORTATION
<p>Vêtements et accessoires Crustacées et mollusques Coton Café, thé, épices Bois Légumes, racines, et tubercules Pierres Etoffes de bonneterie Pierre, plâtre chaux Ouvrage de vannerie ou sparterie</p>	<p>Combustibles minéraux Sucre et sucreries Fonte, fer et acier Savons Papiers et cartons Véhicules et tracteurs Aliments pour animaux malt, amidon Verre et ouvrage en verre Machines, appareils et engins</p>

ANNEXE VII : ECHANGES ENTRE MADAGASCAR ET LA SADC

EXPORTATION EN 2003 (en milliers de USD)	IMPORTATION EN 2003 (en milliers de USD)
27.795	126.628
Dont	Dont
Afrique du Sud: 16.228	Afrique du Sud: 77.403
Maurice : 10.616	Maurice : 37.890
Soit 3,63% des exportations de Madagascar	Soit 11,61% des importations de Madagascar
A titre comparatif :	A titre comparatif :
Exportations vers la COMESA : 14.576	Importations vers la COMESA : 64.865

Source : trade Map

LES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Ouvrages :

- Maurice SCHIFF, Alan WINTERS « Intégration régionale et développement »
Edition par Economica.
- L'intégration régionale dans le monde. Innovations et ruptures KARTHALA.
- Communauté de développement de l'Afrique Australe
Plan stratégique et indicatif de développement régional.
- Peter H Lindert et Thomas A PUGEL.
Economie internationale 10^{ème} Edition ECONOMICA
- Jean Marc Siroën
« La régionalisation de l'économie mondiale » Une présentation claire et complète.

Documents :

- Colloque sur l'intégration régionale de Madagascar 28 – 29 – Juin 2006
- Dictionnaire d'économie.
Analyse, Auteurs, Institution, Politiques économiques.
- Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe vers une union douanière.
Document de réflexion. Janvier 2004
- MAP (Madagascar Action Plan).

Etude de rapport :

- Perception du milieu des affaires et des acteurs non étatiques sur l'intégration régionale.
Cahier de recherches en Analyse économique n°09 / 2007 CREAM

Article :

- Magazine d'analyse et de perspectives économique ENJEUX. La lettre du CREAM

Manuels :

- Bernard Guillochon Annie KAWECK
Economie internationale. Commerce et macroéconomie
- J. Longatte P. Van Hove Economie générale

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1 :	La production en isolement	3
Tableau n°2 :	La production après spécialisation	3
Tableau n°3 :	Tableau de la production de l'Angleterre et du Portugal	5
Tableau n°4 :	La croissance des échanges à l'échelle mondiale (En milliards de dollars courants)	12
Tableau n°5 :	Composition des produits mondiaux (en pourcentage du total).....	13
Tableau n°6 :	Taille comparées de l'Alena, Mercosur et de l'U E (2002)	19

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
Partie I : APPROCHE THEORIQUE DU COMMERCE INTERNATIONAL ET DE INTEGRATION ECONOMIQUE REGIONALE	2
CHAPITRE I : La Théorie Economique Du Commerce International	2
I. La Théorie De L'avantage Absolu d'Adam Smith	2
II. La Théorie De L'avantage Comparatif De David Ricardo	4
III. La Théorie De Dotation Factorielle (Heckscher – Ohlin – Samuelson : HOS)	6
CHAPITRE II : La Théorie De L'intégration Economique Régionale.....	7
I. Typologies Des Blocs Commerciaux	7
II. La Théorie De Base Des Unions Douanières	8
CHAPITRE III : Les Enjeux De Cette Théorie De L'intégration Economique Régionale	10
I. Les Avantages De L'intégration Economique Régionale :	10
II. Les Inconvénients De L'intégration Economique Régionale	10
PARTIE II : LES DIFFERENTES INSTITUTIONS A VOCATION REGIONALE.....	11
CHAPITRE I : Les Réalités Des Echanges Internationaux	11
I. L'évolution Du Commerce International	11
II. Les Firmes Multinationales Et Les Commerce Mondial	14
CHAPITRE II : Généralités Sur L'intégration Régionale	15
I. Définition De L'intégration Régionale	15
II. Les Objectifs De L'intégration Régionale	16
III. Quelques Exemples D'unions Régionales.....	18
CHAPITRE III : Madagascar Et Les Institutions Régionales.....	21
I. La C O I (Commission De L'océan Indien).....	21
II. Le C O M E S A (Le Marché Commun d'Afrique Orientale Et Australe).....	23
III. La S A D C « Southern Africa For Development Community »	25
PARTIE III : PORTEES ET LIMITES DE L'INTEGRATION ECONOMIQUE REGIONALE POUR MADAGASCAR	29
CHAPITRE I : Analyse Des Forces, Faiblesses, Opportunités Et Menaces Pour Chaque Institution.	29
I. La COI Et Madagascar	29
II. Le COMESA Et Madagascar	30

III. LA SADC ET MADAGASCAR.....	32
CHAPITRE II : Les Avantages Et Les Obstacles Liés A L'intégration Economique	
Régionale.	34
I. Les Avantages De L'intégration Economique Pour Madagascar :	34
II. Les Obstacles De L'intégration Régionale Pour Madagascar	35
CHAPITRE III : Les Perspectives Et Les Recommandations Sur L'intégration	
Economique Régionale :.....	37
I. Les Perspectives De L'intégration Economique Régionale :.....	37
II. Les Recommandations Pour Améliorer L'intégration Régionale :	38
CONCLUSION.....	42
ANNEXES	
LES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	

Auteur : RANDRIANARISOA Lovanirina Maryse
Date de naissance : 17 mars 1986
Adresse : I L 17 Antsahalava Anjomakely
Tél : 261 33 14 408 12

RESUME ANALYTIQUE

L'**intégration régionale** est le fait pour des pays d'une même zone géographique de former **un espace économique unique**. Madagascar s'est intégré dans trois **organisations régionales** : la COI, le COMESA et la SADC.

Pour notre pays, cette intégration régionale est considérée comme un atout réel pour l'avenir. Elle est un élément essentiel pour le développement et **l'éradication de la pauvreté**.

Pour améliorer l'intégration régionale, il est nécessaire d'avoir une **collaboration étroite et confiante** avec les collectivités locales et les agents économiques concernés.

Listes des mots clés : L'intégration régionale, un espace économique unique, organisations régionales, l'éradication de la pauvreté, collaboration étroite et confiante.

Nombre de pages : 42
Encadreur : Madame Lalao RAJAOSON